



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AUX MOTIONS EN COURS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil général a examiné la motion en cours et a décidé de maintenir ouverte la No 48 (Motion relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge).

Vous trouverez, sur le rapport annexé, la situation de la motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 48 (préservation du bâtiment de la vieille forge)

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de cette motion.

Cornaux, le 23 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL

Annexe : 1 rapport



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de Mme Claudine von Bergen (PLR) pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Motion déposée le 30 décembre 2013

Objet de la motion

Lors de sa séance du 19 février 2014, le Conseil général a accepté l'idée de devoir étudier l'avenir du bâtiment sous forme de travaux de rénovation éventuels dans un souci de le préserver car il est très ancien et fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

Traitement de la motion (*extrait du procès-verbal du 19 février 2014*)

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

Proposition du Conseil communal

Le dossier connu sous le nom de la Vieille Forge, a été soumis en 2020 à la commission des études et bâtiments, afin de plancher sur le devenir de cette construction. En effet, début 2020, l'appartement sis à l'étage est devenu vacant suite au décès de la locataire. De plus lors des ateliers qui ont eu lieu pour connaître l'avis de la population en prévision de la révision du plan d'aménagement local, il est clairement ressorti que la commune manquait d'un lieu de rencontre de type carnotzet pour les familles et sociétés. Or les locaux de l'ancienne forge conviennent à ce genre d'aménagement.

Aussi, nous demandons de laisser la motion ouverte et d'attendre la rapport qui sera établi conjointement entre l'exécutif et la commission précitée.

Cornaux, le 23 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL